

Rapport d'évaluation

Évaluation des programmes
Techniques administratives (410.12)
conduisant au diplôme d'études
collégiales (DEC)
et
Comptabilité et prix de revient (LCA.OH)
menant à une attestation d'études
collégiales (AEC)

au Cégep de Victoriaville

Mars 1998

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation des programmes *Techniques administratives* et *Comptabilité et prix de revient (LCA.OH)* conduisant respectivement au DEC et à l'AEC au Cégep de Victoriaville s'inscrit dans l'opération plus large d'évaluation des programmes de DEC et d'AEC des secteurs *Techniques administratives* et *Coopération* dans tous les établissements d'enseignement collégial qui donnaient un de ces programmes durant la période s'étendant de 1993 à 1996. L'évaluation du programme de DEC porte principalement sur la composante de formation spécifique du programme révisé en application depuis l'année scolaire 1991-1992, mais elle aborde aussi la contribution de la formation générale propre à la réalisation des objectifs du programme.

La démarche d'évaluation de la Commission s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans les Guides spécifiques pour l'évaluation des programmes conduisant au DEC et à l'AEC dans les secteurs professionnels *Techniques administratives* et *Coopération*¹. Le Cégep de Victoriaville a transmis à la Commission, le 17 juin 1997, les rapports d'autoévaluation des programmes. Un comité, composé de quatre membres et présidé par un commissaire, a analysé ces rapports et effectué une visite au Cégep de Victoriaville, les 1^{er} et 2 octobre 1997².

Les rencontres ont permis d'approfondir les principaux éléments des rapports d'autoévaluation par des échanges avec la direction du Collège, les membres des comités d'évaluation des programmes et les professeurs donnant ou ayant donné des cours dans les deux programmes. Ne pouvant assister à la rencontre, un enseignant de l'AEC a fait parvenir ses commentaires par écrit. Le comité de la CEEC a également rencontré des diplômés³ et des étudiants inscrits en 1^{re}, 2^e et 3^e année du programme menant au DEC. Le programme menant à l'AEC n'est plus offert par le Cégep et les diplômés n'ont pu être rejoints. Le comité a donc rencontré des étudiantes actuellement inscrites au programme *Gestion financière informatisée*, dont une partie des cours sont les mêmes que ceux du programme évalué.

-
1. COMMISSION d'évaluation de l'enseignement collégial, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études. Les programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) dans les secteurs Techniques administratives (410.00) et Coopération (413.00)*, Québec, Gouvernement du Québec, avril 1996, 51 p. et COMMISSION d'évaluation de l'enseignement collégial, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études. Les programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) dans les secteurs Techniques administratives (410.00) et Coopération (413.00)*, Québec, Gouvernement du Québec, avril 1996, 54 p.
 2. Outre le commissaire, M. Jacques L'Écuyer, qui en assumait la présidence, le comité regroupait M^{me} Johanne Bellemare, représentante du secteur socio-économique, M. Arthur Fortin, professeur au Département des techniques administratives du Collège d'Alma et M. Maurice Lorent, conseiller pédagogique au Cégep Beauce-Appalaches. Il était assisté d'une agente de recherche de la Commission, M^{me} Hélène L'Heureux, qui agissait à titre de secrétaire.
 3. Le genre masculin est utilisé comme générique sans préjugé quant au sexe des personnes.

Le présent rapport expose les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission au terme de ses travaux. Après une brève description du programme évalué et quelques commentaires sur le processus d'autoévaluation, le document présente les résultats de l'évaluation des programmes de DEC et d'AEC selon les six critères retenus : la pertinence, la cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et l'encadrement des élèves, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières, l'efficacité ainsi que la qualité de la gestion. La Commission formule des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect du programme.

Évaluation du programme *Techniques administratives* conduisant au DEC

Principales caractéristiques du programme

Le Cégep de Victoriaville accueille 1650 étudiants à l'enseignement ordinaire, dont un peu plus de 920 (55 %) sont inscrits à l'un ou l'autre des huit programmes du secteur technique.

Le programme *Techniques administratives* est offert par le Cégep depuis 1970. À l'époque, seule l'option *Finance* était proposée aux étudiants. Par la suite, en 1981, le Cégep a obtenu l'autorisation de donner l'option *Administration générale* devenue quelques années plus tard l'option *Gestion*. Fait à souligner dans l'histoire du programme, ce sont des enseignants du Cégep de Victoriaville qui, en 1981, ont développé la simulation comptable bien connue *Nadon et Martineau enr.* Cette simulation a été offerte aux autres collèges dès sa création et elle est encore utilisée aujourd'hui par une trentaine d'établissements.

De 1990 à 1992, l'effectif total du programme a connu une augmentation, puis, de 1993 à 1995, une diminution, oscillant au cours de ces années entre 216 et 257 étudiants. Depuis 1996, la tendance est à la hausse. L'effectif de *Techniques administratives* est l'un des plus importants du secteur technique : il représente en effet 27,8 % de l'effectif total de ce secteur. Les deux tiers des étudiants de troisième année choisissent de poursuivre leurs études en *Finance* et l'autre tiers en *Gestion*.

L'effectif enseignant est composé de onze professeurs donnant des cours des disciplines principales. Sept professeurs assurent la formation dans les disciplines contributives (mathématiques, informatique et économique).

Le Collège n'a pas, à tout le moins à court terme, l'intention de modifier en profondeur son offre de formation dans le programme *Techniques administratives*. À cet égard, au cours de la rencontre, les enseignants ont mentionné attendre le résultat des travaux de révision de programme entrepris par le Ministère.

La démarche institutionnelle d'évaluation

La démarche d'autoévaluation du programme a commencé au printemps 1996 et s'est terminée en mai 1997. L'opération a été l'occasion pour le Cégep de mettre en application sa *Politique institutionnelle d'évaluation de programme*. Le personnel enseignant du programme, incluant les enseignants des disciplines contributives et de la formation générale, les étudiants de 2^e et 3^e année de 1996-1997, les sortants de mai 1996 inscrits à l'une ou l'autre des deux options, le personnel professionnel et le personnel d'encadrement des services concernés par le programme ont pris une part active à la démarche, que ce soit en répondant à des questionnaires, en assistant à des réunions ou en participant à des entrevues individuelles.

Un comité de travail et un comité institutionnel ont été créés pour mener à bien l'opération. Le comité de travail, constitué de quatre enseignants et d'une conseillère pédagogique, était chargé de recueillir les données, d'effectuer les analyses préliminaires et de rédiger une première version du rapport. Le comité institutionnel, composé de membres de la Direction et de la Commission des études, de diplômés des deux options et d'un étudiant du programme, devait quant à lui finaliser l'analyse et l'appréciation globale des critères d'évaluation et recommander l'adoption du rapport à la Commission des études et ultimement au Conseil d'administration du Collège.

Le rapport d'autoévaluation du Cégep de Victoriaville est rédigé de façon transparente. Toutefois, l'absence de certains renseignements nuit à sa compréhension de même qu'à l'appréciation du programme. En effet, le rapport contient peu de données sur chacune des options et ne fournit pas les résultats compilés des réponses aux questionnaires. En outre, la comparaison de certains tableaux a révélé des incohérences qu'un examen plus attentif aurait permis de corriger. Il en ressort une analyse un peu superficielle des données fournies et des conclusions pas suffisamment étayées.

Tous les enseignants d'administration étaient présents à la visite de la Commission. Ils ont affirmé adhérer entièrement au contenu du rapport. Toutefois, une seule représentante de la formation générale était présente, une enseignante d'anglais, et aucun enseignant de mathématique ou d'informatique n'y assistait.

La mise en oeuvre du programme

Pour chacun des critères retenus lors de l'évaluation de ce programme, la Commission expose ses principales constatations et elle formule, le cas échéant, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La pertinence du programme

Le premier critère vise à s'assurer que les objectifs, le contenu du programme et le choix des options répondent de manière satisfaisante aux besoins du marché du travail et aux attentes de la société.

Le Collège n'a pas effectué d'opération de collecte d'information particulière auprès des employeurs de la région afin de sonder leur satisfaction au regard des diplômés ou d'évaluer leurs besoins en matière de main-d'oeuvre. Depuis que le programme est offert, les stages sont pour le Collège la principale source d'information sur les nouvelles tendances et les nouveaux besoins. Les relations personnelles des enseignants avec les gens d'affaires, qui, selon le rapport, sont nombreux à communiquer directement avec le Collège pour recruter du personnel, sont également une source d'information. C'est donc à la lumière des commentaires ainsi recueillis au fil des ans que des modifications ont été apportées au programme pour en assurer la pertinence et l'adapter à la réalité régionale.

Afin de rendre plus formelle sa collecte d'information, le Collège a créé en 1995 des comités cégep-entreprises pour trois programmes du secteur technique dont *Techniques administratives (TAD)*. L'implantation de ces comités a pour objectif de permettre de développer des formes de partenariat favorisant une meilleure adéquation entre la formation offerte et les besoins du marché du travail. La Commission estime que la création de tels comités favorisera l'amélioration de l'offre de formation. Les membres du comité cégep-entreprises se sont d'ailleurs déjà prononcés sur l'importance de la formation générale donnant ainsi leur appui au programme pour en faire la promotion auprès des élèves.

Au cours de la visite, le Collège a fait part de son intention de faire valider prochainement le profil du diplômé en *Techniques administratives*, élaboré en mai 1996. La Commission l'invite à donner suite à son projet en prenant soin d'établir une distinction entre les deux voies de sortie afin de mieux préciser le type de diplômé qui sera formé.

Par ailleurs, selon le rapport, de 1993 à 1995, les taux de placement en lien avec les études ont connu une augmentation significative, passant de 64 % (*Finance*) et 71 % (*Gestion*) à 93 % et 92 % respectivement. Malgré ces taux de placement élevés, les membres de la Direction et les enseignants rencontrés ont affirmé s'interroger sur les orientations à donner à leurs deux options, et d'une manière plus particulière à l'option *Gestion*. Compte tenu de l'évolution rapide du milieu du travail, on dit avoir de la difficulté à cibler le bon marché : micro-entreprises ou grandes surfaces? En outre, on constate des changements d'orientation dans les services offerts par les institutions financières. En conséquence, la Commission encourage le Collège à poursuivre la réflexion amorcée sur l'option *Gestion*, à s'interroger également sur l'option *Finance* et à faire valider, comme il l'envisage, le résultat de ses travaux par le comité cégep-entreprises.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : la contribution des activités d'apprentissage à la réalisation des objectifs du programme, l'articulation de la séquence des activités d'apprentissage ainsi que la charge de travail exigée des élèves.

L'analyse d'une grille de correspondance entre les activités d'apprentissage et les objectifs ministériels et locaux du programme révèle la présence, dans des proportions variables, de ces objectifs dans la plupart des cours de la formation spécifique ou générale propre. Le Collège s'est fixé un objectif général de formation libellé comme suit : *En accord avec le projet éducatif du Cégep de Victoriaville, développer les qualités suivantes : compétence, sens des responsabilités, autonomie, initiative, facilité d'adaptation, ouverture d'esprit, créativité, autodidactie, capacité à travailler en équipe et respect de soi et des autres.* Cet objectif s'apparente à un objectif de comportement et correspond essentiellement, comme cela est indiqué, au contenu du projet éducatif dont s'est doté le Collège au printemps 1996. La Commission estime qu'il s'agit là d'une initiative intéressante, mais que tel qu'il est énoncé, l'objectif est beaucoup trop englobant. Le Collège gagnerait à décomposer cet objectif général en objectifs intermédiaires dont la poursuite pourrait être répartie entre les cours. L'élément «compétence» devrait en outre être précisé. Les quatre objectifs de l'option *Gestion* ont également été élaborés localement pour répondre aux besoins de formation identifiés. Ces objectifs sont cependant peu précis. La Commission encourage le Collège à poursuivre le travail de réflexion amorcé afin de les rendre plus significatifs et à donner suite à son projet d'élaboration, à partir du profil du diplômé, d'un tableau de spécifications destiné à permettre de déterminer le rôle et la place de chaque cours dans le programme ainsi que sa contribution à l'atteinte des objectifs.

L'agencement des cours dans le programme est bien articulé et permet d'orienter le cheminement des élèves vers les trois cours intégrateurs que sont les *Projets de fin d'études I et II* et le *Stage*. Interrogés sur la cohérence du programme, 81 % des étudiants de 2^e et de 3^e année et 80 % des sortants ont affirmé être en accord avec le fait que les cours se complètent l'un l'autre dans un tout. Un problème toutefois : le logigramme actuel ne permet pas la continuité dans l'apprentissage de la comptabilité, particulièrement à la 3^e et à la 4^e session. Les actions envisagées (offrir un cours de *Comptabilité II* à l'automne et déplacer *Comptabilité analytique de gestion* de la 5^e à la 4^e session) devraient permettre de corriger la situation.

Par ailleurs, les enseignants rencontrés ont mentionné tenir des réunions en équipe-programme pour discuter des activités d'apprentissage. Les différentes actions entreprises ou envisagées témoignent du souci qu'ont les enseignants de travailler en complémentarité. La visite au Cégep a permis de constater que les enseignants de la formation générale ont fait des efforts d'adaptation louables, en particulier les enseignants d'anglais et de philosophie, mais un peu moins ceux de français. Fort de l'appui du comité cégep-entreprises et compte tenu du fait que les groupes sont pratiquement homogènes, le Collège aurait intérêt à poursuivre et à intensifier ses efforts d'adaptation. En outre, la Commission note que, malgré une utilisation importante des outils mathématiques et informatiques, ces disciplines ne sont pas parfaitement intégrées au programme. La Commission invite donc le Collège à prendre les moyens pour s'assurer que le personnel de ces disciplines joigne les rangs de l'équipe-programme.

Afin d'assurer une meilleure cohérence à son programme et d'augmenter les chances de réussite des étudiants, le Collège a adopté les mesures qui suivent. En 1996, en plus des préalables absolus tirés des *Cahiers de l'enseignement collégial*, le Collège a exigé, à titre expérimental, la réussite du cours *Introduction à l'informatique de gestion* comme préalable au cours *Système d'informations administratives*. Il a également ciblé cinq cours jugés préalables souhaitables. En outre, pour la cohorte 1996-1999, les critères d'admissibilité au stage ont été haussés. En effet, pour être admissibles au stage, ces étudiants devront avoir réussi tous les cours de la formation spécifique, être inscrits à tous les cours de 6^e session et être en voie de les réussir et avoir réussi deux cours de langue et littérature, deux cours de philosophie, deux cours d'anglais et deux cours d'éducation physique. Les étudiants rencontrés semblant peu renseignés sur le sujet, la Commission invite le Collège à mieux les informer sur l'existence des préalables et sur les nouvelles conditions d'admission au stage et à leur en faire bien comprendre l'intérêt.

Peu de différences sont constatées entre la pondération officielle et la pondération indiquée dans les plans de cours. D'ailleurs, à cet égard, les enseignants ont dit faire approuver toutes les modifications par le Département. Les statistiques du rapport concernant la somme de travail accomplie par les étudiants sont incomplètes et elles sont établies sur une base annuelle et non trimestrielle. Il est difficile d'en tirer des conclusions. Les étudiants rencontrés n'ont toutefois exprimé aucune insatisfaction majeure sur le sujet et ont dit avoir été bien informés sur la question par les enseignants.

Enfin, la visite a permis de constater que, comme le mentionne le rapport, les enseignants ont le désir d'assurer la mise à jour constante de leurs cours et de bien outiller leurs étudiants en vue de la réussite des cours intégrateurs. La Commission note d'ailleurs que le Collège a procédé à l'expérimentation d'une épreuve-synthèse de programme, basée sur le profil du diplômé, et ayant pour toile de fond le stage, pour l'option *Finance*, et le cours *Se lancer en affaires*, pour *Gestion*. Le Collège poursuit ses efforts pour l'améliorer.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves : l'adéquation des méthodes pédagogiques et leur adaptation aux caractéristiques des élèves; les services de conseil, de soutien et de suivi, les mesures de dépistage ainsi que les mesures d'accueil et d'intégration permettant d'améliorer la réussite des élèves et la disponibilité des professeurs.

Les méthodes pédagogiques utilisées en classe sont traditionnelles mais variées. En 1^{re} et 2^e année, les enseignants pourraient toutefois choisir des méthodes d'enseignement favorisant une participation plus active des étudiants. Fait à souligner, les enseignants organisent des activités pédagogiques hors classe, comme la visite de la Bourse de Montréal et la tenue d'un laboratoire spécialisé en fiscalité. De l'avis de 82 % des sortants et de 94 % des étudiants, les méthodes utilisées permettent d'atteindre les objectifs des cours.

La Commission souligne une initiative intéressante mise de l'avant en 1996-1997. Afin d'augmenter les compétences des étudiants en anglais, une heure de cours par semaine était donnée dans cette langue dans les cours *Management*, *Fiscalité* et *Prix de revient*. Malgré le fait que cette expérience ait été fort exigeante pour les enseignants concernés, ceux-ci se disent intéressés à la reprendre. Les étudiants rencontrés ont quant à eux beaucoup apprécié cette formule. Différentes contraintes empêchent toutefois les enseignants de «récidiver» cette année. La Commission estime que le Collège devrait accorder tout son appui aux enseignants lorsqu'ils tenteront à nouveau l'expérience.

La Commission constate que les mesures institutionnelles d'aide et de soutien offertes aux étudiants sont de nature à favoriser la réussite éducative. La session d'accueil et d'intégration suscite toutefois de l'insatisfaction. La Commission invite donc le Collège à procéder, comme il l'envisage, à l'évaluation de cette session de même qu'à l'analyse des statistiques sur le Centre d'aide en français pour lequel peu de données étaient disponibles au moment de la rédaction du rapport.

Ne disposant pas d'information propre à la clientèle du programme, les enseignants du Département échangent entre eux de façon informelle sur les étudiants ayant des difficultés d'apprentissage. À cet égard, ils ont effectué un sérieux travail de réflexion qui s'est traduit par le document *Les conditions de base pour l'encadrement*. La mise en place de ces conditions a donné des résultats très positifs : 60 % des sortants jugent l'encadrement excellent et 40 % le jugent bon. Deux autres mesures d'aide propres au Département méritent également d'être soulignées. Tout d'abord, la création, au cours de l'année 1997-1998, d'un centre d'aide par les pairs, fruit d'une réflexion conjointe élèves-enseignants. Deuxièmement, l'organisation d'un mini-stage en entreprise pour les étudiants de 1^{re} année dont l'objectif est de leur permettre de confirmer leur choix d'orientation.

Selon le rapport, les enseignants du Département assurent une disponibilité de quinze heures par semaine. Aux yeux des étudiants et des diplômés, cette disponibilité constitue une des forces du programme. Les étudiants rencontrés ont d'ailleurs mentionné recevoir beaucoup d'encouragements de la part de leurs professeurs et ont dit apprécier l'atmosphère familiale qui règne au Département.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Trois sous-critères sont retenus pour apprécier l'adéquation des ressources : le nombre et les qualifications des professeurs; les procédures d'évaluation et les mesures mises en place pour favoriser le perfectionnement et les ressources matérielles et financières affectées au programme.

L'équipe enseignante est composée de professeurs qualifiés ayant en moyenne dix-neuf années d'expérience dans l'enseignement. Cette équipe jouit d'une bonne formation dans les disciplines concernées et en pédagogie. La grande majorité d'entre eux ont vécu des expériences de travail pertinentes à leur enseignement. La répartition des tâches au sein du Département se fait sur la base de l'ancienneté. On tient également compte du champ de spécialisation, des compétences particulières développées par l'enseignant, des us et coutumes du Département et des affinités des professeurs pour certains cours. En informatique, c'est plutôt en fonction de la polyvalence et de la satisfaction des professeurs, et en mathématiques, les enseignants font leurs choix sur la base d'une

hypothèse ébauchée par des membres du Département. Ces façons de procéder semblent satisfaire le personnel. Tout au plus, on note qu'une réflexion s'est amorcée au sein de l'équipe d'administration sur l'effet stimulant que pourrait avoir la rotation des tâches entre enseignants. La Commission encourage le Collège à poursuivre sa réflexion.

Par ailleurs, en 1995-1996, dans le cadre de l'implantation de la *Politique de gestion des ressources humaines*, un comité d'évaluation formé de représentants nommés par le Syndicat et le Collège a travaillé à l'élaboration et à l'expérimentation d'un programme d'évaluation. L'expérimentation a suscité beaucoup d'intérêt. Elle se poursuit et devrait se traduire par une entente Collège-syndicat qui favorisera l'appréciation, et le cas échéant, l'amélioration de la prestation de l'enseignement.

L'effectif enseignant a surtout bénéficié de mesures de perfectionnement pédagogique et disciplinaire. Au cours de la rencontre, les enseignants ont fait part des efforts qu'ils ont consentis sur une base personnelle pour augmenter leurs compétences, notamment en informatique. Le peu de perfectionnement en entreprise semble être en partie dû à une mauvaise communication. Un meilleur échange d'information sur le sujet entre la Direction du Collège et les enseignants serait de nature à le favoriser.

D'une manière générale, les ressources matérielles à la disposition des enseignants et des étudiants permettent de donner une formation de qualité. Le rapport révélait certains problèmes quant au nombre limité d'ordinateurs et aux heures d'accès aux laboratoires. Les récents investissements consentis par le Collège ont permis non seulement d'augmenter la quantité d'appareils mais également d'en améliorer la qualité. Quant aux heures d'accès, la visite a permis d'apprendre que les laboratoires sont ouverts tous les jours de la semaine, de 7 h à 23 h, et également le samedi, pendant la journée.

L'efficacité du programme

Cinq sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les mesures de recrutement et de sélection; l'adéquation des modes et instruments pour évaluer les objectifs d'apprentissage; le taux de réussite des cours; le taux de diplomation et la réalisation des objectifs du programme par les diplômés.

L'effectif du programme *Techniques administratives* provient principalement du bassin régional. C'est le Comité d'information scolaire et professionnelle du Collège qui planifie, organise et réalise les activités de recrutement. Celles-ci sont nombreuses et adéquates : journée portes ouvertes, rencontres avec les spécialistes de l'orientation et de l'information scolaire et professionnelle, participation aux journées-carrières des polyvalentes, etc. L'admission au programme n'est pas contingentée et le Collège n'a aucune exigence particulière.

Les statistiques révèlent que la moyenne au secondaire des nouveaux admis est toujours supérieure à la moyenne de l'ensemble des collèges du SRAM⁴. Elle lui est cependant égale ou légèrement inférieure pour les étudiants ayant déjà fait des études collégiales. L'effectif ainsi constitué est plutôt hétérogène et la motivation des élèves est liée à leur intérêt pour le programme. En outre, les statistiques démontrent que le taux de réussite en 1^{re} session est directement lié à la cote de réussite au secondaire. Il est à noter que les étudiants qui n'ont pas les préalables ministériels requis en mathématiques sont automatiquement inscrits en *Accueil et intégration* où ils suivent au moins un cours du programme, ce qui leur permet de vérifier leur intérêt. Par ailleurs, le Collège impose à ses futurs étudiants un test de classement en français et en anglais visant à identifier les étudiants pour qui un cours de mise à niveau s'impose. Selon le rapport, la majorité des étudiants ayant pris part à ces cours estiment qu'ils ont contribué à leur réussite.

Afin de vérifier l'application de la PIEA, les enseignants font approuver leurs plans de cours par le Département. En outre, pour assurer aux élèves des évaluations équitables et équivalentes, lorsqu'un même cours est donné à plusieurs groupes, c'est généralement le même enseignant qui en a la responsabilité. La Commission note que le Collège applique la règle du double facteur de promotion pour l'évaluation de chaque cours. En vertu de cette règle, l'élève doit obtenir 60 % de la note cumulative de la session pour pouvoir accéder à l'épreuve finale et il doit également réussir cette épreuve pour obtenir la note de passage (60 %) qui est le résultat de l'addition des deux notes. En règle générale, les étudiants rencontrés se disent satisfaits de l'équité de l'évaluation de leurs apprentissages.

Au cours de l'opération d'autoévaluation, seuls les plans de cours et les instruments d'évaluation des deux cours désignés par la Commission ont été évalués par le comité. Toutefois, selon les renseignements recueillis au cours de la visite, tous les plans de cours avaient été réécrits l'an dernier

4. Service régional d'admission du Montréal métropolitain

en conformité avec les règles de la PIEA. La Commission invite le Collège à procéder à leur analyse.

De son côté, la Commission a également procédé à l'analyse des plans de cours et des modes et instruments d'évaluation des cours *Comptabilité II* et *Marketing*. Dans les deux cas, il ressort que les plans de cours sont rédigés de façon claire et précise et qu'ils contiennent tous les renseignements pertinents. Toutefois, pour ce qui est de *Marketing*, l'objectif portant sur l'utilisation de logiciels, tiré des *Cahiers de l'enseignement collégial*, ne fait l'objet d'aucune évaluation. En *Comptabilité II*, les instruments d'évaluation sont adéquats. En *Marketing*, on a recours à une variété intéressante de modes d'évaluation. La note qu'obtient l'élève pour ces deux cours témoigne vraiment de l'atteinte des objectifs.

Les taux de réussite pour l'ensemble des cours de la formation générale et de la formation spécifique sont en général plus élevés que ceux de l'ensemble des collèges du SRAM. En 1^{re} session, l'effectif du Collège réussit avec un écart supérieur moyen de 8 % par rapport au SRAM. Les taux de diplomation dans la durée prévue se situent autour de 25 %, ce qui est supérieur à ceux de l'ensemble des collèges du SRAM. Parmi les raisons invoquées pour expliquer le fait que peu d'élèves persévèrent et obtiennent leur diplôme, on mentionne les échecs en français et le désir d'intégrer rapidement le marché du travail. Soucieux d'augmenter les taux de réussite et de diplomation, le Collège a créé des comités chargés d'étudier ces questions et de proposer des pistes de solution. Certaines sont déjà en place, par exemple la hausse des critères d'admission au stage et l'offre de cours d'été aux étudiants du programme. D'autres seront soumises aux enseignants pour consultation, par exemple la tenue d'examens de reprise. La Commission invite le Collège à poursuivre son analyse des taux de déperdition afin de mieux en cerner les causes et de trouver des solutions qui pourraient inciter les étudiants à terminer leurs études.

Les cours intégrateurs que sont le *Stage* et les *Projets de fin d'études I* et *II*, ces derniers étant identiques pour les deux voies de sortie, constituent des points forts du programme. Ils favorisent l'intégration des apprentissages et permettent d'atteindre les objectifs du programme. Les étudiants ont d'ailleurs exprimé leur satisfaction à cet égard. Il est intéressant de souligner que le stage se déroule en milieu de session, permettant ainsi aux enseignants d'en revoir les points forts et les points faibles avec les étudiants et de faire partager l'expérience acquise à tout le groupe. La Commission souligne le grand intérêt manifesté par les enseignants pour l'organisation du stage. L'analyse par la Commission de la documentation relative au stage révèle que celle-ci est rédigée de façon claire et précise et qu'elle contient toute l'information pertinente. L'évaluation permet de mesurer

adéquatement les objectifs visés. La Commission invite cependant le Collège à inclure au plan de cours la pondération de chacune des activités d'évaluation (*Cahier de l'élève*) et les grilles d'évaluation. En outre, le formulaire d'évaluation de l'élève pourrait être amélioré de façon à témoigner davantage des connaissances et des compétences techniques de l'élève au terme de sa formation.

La gestion du programme

Le dernier critère permet l'appréciation du partage des responsabilités, des communications internes et externes ainsi que de l'approche programme; il permet également d'apprécier les moyens utilisés pour informer les élèves du contenu et des exigences du programme.

Depuis l'automne 1993, le Collège a entrepris d'implanter progressivement une structure de gestion pédagogique basée sur l'approche programme : des équipes programmes ont été formées pour chaque programme offert par le Collège. L'état d'avancement de l'implantation n'est pas le même pour tous. La Commission constate qu'en *Techniques administratives*, le processus est bien enclenché. Toutefois, comme il a été mentionné précédemment, des progrès restent à faire en ce qui concerne l'intégration des disciplines contributives et de la formation générale propre. La Commission encourage le Collège à poursuivre sa réflexion sur sa structure, afin de mettre en place, comme il l'indique dans son rapport, le modèle le plus efficace possible.

D'une manière générale, l'information transmise aux étudiants est adéquate. À cet égard, 67 % des étudiants qualifient de bon et 20 % d'excellent le processus d'information mis en place à leur entrée au Collège. Toutefois, à la lumière des commentaires des étudiants rencontrés, la Commission invite le Collège à s'assurer que ceux-ci sont bien informés sur le projet éducatif, le profil du diplômé et les voies de sortie en *Techniques administratives*. En outre, la Commission considère que le Collège aurait avantage à développer des mécanismes de communication élèves-enseignants mieux structurés.

Conclusion

La Commission reconnaît la qualité de la mise en oeuvre du programme conduisant au DEC en *Techniques administratives* au Cégep de Victoriaville. Cette qualité repose principalement sur l'existence de liens étroits avec les représentants du marché du travail, notamment grâce à l'existence d'un comité cégep-entreprises, sur une structure de cours cohérente qui permet aux étudiants de cheminer vers les cours intégrateurs du programme de même que sur des méthodes pédagogiques et des mesures d'encadrement adéquates et parfois même innovatrices. La Commission souligne que l'équipe enseignante est disponible et qualifiée et que les ressources matérielles permettent de donner une formation de qualité.

Évaluation du programme *Comptabilité et prix de revient (LCA.OH)* conduisant à l'AEC

Principales caractéristiques du programme

Au Cégep de Victoriaville, 530 personnes sont inscrites à la formation continue, à temps plein et à temps partiel. Un peu plus de 35 % de ces personnes poursuivent des études dans les programmes du secteur *Techniques administratives*.

Le Cégep a offert le programme *Comptabilité et prix de revient* une seule fois, en septembre 1995. Ce programme était d'une durée de 780 heures réparties sur une période de 33 semaines et donnait droit à 32.64 unités. Il était commandité par Développement des ressources humaines Canada (DRHC) et la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre (SQDM). Au départ, seize personnes étaient inscrites au programme, mais seulement treize ont entrepris la formation. Par la suite, deux d'entre elles ont trouvé un emploi et ont abandonné les cours. L'équipe enseignante était composée de douze chargés de cours.

Selon le rapport, les perspectives de développement du programme sont imprévisibles. La satisfaction des étudiants et leur intégration au marché du travail témoignent de l'intérêt du programme, mais les nouvelles règles de financement et d'attribution des AEC pourraient constituer un obstacle.

Outre ce programme, le Collège a aussi donné à temps complet les programmes *Gestion : micro informatique appliquée*, *Démarrage d'entreprises* et *Gestion financière informatisée*, et à temps partiel, le programme *Agent immobilier*.

La démarche institutionnelle d'évaluation

L'opération d'autoévaluation du programme *Comptabilité et prix de revient* s'est déroulée sous la responsabilité du directeur des études du Collège. Elle a commencé à l'automne 1996, avec la nomination de deux coresponsables, et s'est terminée en mai 1997, avec l'adoption du rapport final par le Conseil d'administration du Collège.

Un comité de travail et un comité institutionnel ont été créés pour permettre de mener à bien l'opération. Le comité de travail, composé d'un enseignant et d'un étudiant du programme, de deux

représentants des organismes commanditaires et des deux coresponsables de l'autoévaluation, a effectué la collecte des données, procédé à leur analyse et rédigé une version préliminaire du rapport. Le comité institutionnel était quant à lui constitué d'un représentant du marché du travail, d'un étudiant du programme, d'une diplômée, de membres de la Commission des études et de la Direction des études, des coresponsables de l'évaluation du programme menant au DEC et d'un des deux coresponsables de la présente évaluation. Il était chargé de finaliser l'analyse des données, de juger de la pertinence des constats et des actions envisagées et de recommander l'adoption du rapport à la Commission des études et ultimement au Conseil d'administration.

Plusieurs services du Collège ont été mis à contribution au cours de la collecte de données. Le point de vue des étudiants et des enseignants a été recueilli au moyen de questionnaires, celui des conseillers pédagogiques engagés dans la mise en oeuvre du programme, grâce à des entrevues. Les rapports de suivi de formation préparés par le Centre d'emploi du Canada ont également été pris en considération.

Le rapport a été rédigé de façon transparente. Toutefois, on constate que les données recueillies ne sont pas toujours significatives et qu'elles sont parfois même contradictoires. L'analyse qu'on en a faite est peu poussée et plutôt complaisante. En outre, il est parfois difficile d'établir des liens entre la description de la situation et les actions envisagées. Enfin, les principaux responsables du programme n'étaient pas présents au moment de la visite de la Commission.

La mise en oeuvre du programme

Pour chacun des critères retenus lors de l'évaluation de ce programme, la Commission expose ses principales constatations et elle formule, le cas échéant, des recommandations, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La pertinence du programme

Le premier critère vise à s'assurer que les objectifs et le contenu du programme répondent de manière satisfaisante aux besoins du marché du travail.

En règle générale, dans le cadre de la formation continue, le Collège effectue des études de besoin. Toutefois, dans le cas présent, le programme a été mis en oeuvre extrêmement rapidement dans le but de répondre à un besoin précis exprimé par les organismes commanditaires que sont DRHC et la SQDM. Le Collège s'est donc fié uniquement aux études effectuées par ces deux organismes pour créer un programme d'établissement. En outre, trois conseillers pédagogiques se sont succédé au poste de responsable de la mise en oeuvre. La Commission s'interroge sur ce mécanisme de réponse aux besoins et d'élaboration de nouveaux programmes. Elle estime que si le Collège n'est pas en mesure d'effectuer une étude de besoins, il devrait se contenter de donner les programmes existants, en les modifiant légèrement s'il y a lieu. Par ailleurs, s'il désire élaborer un nouveau programme, ou modifier substantiellement un programme existant, il devrait prendre le temps de consulter des spécialistes ou ses enseignants.

En conséquence, la Commission recommande au Collège de prendre les mesures pour s'assurer que les programmes offerts sont le résultat d'une analyse approfondie des besoins et attentes du marché du travail, particulièrement lorsqu'il s'agit de l'élaboration d'un nouveau programme ou de la modification d'un programme existant.

Les élèves interrogés par le Collège au cours de l'opération d'évaluation sont toutefois d'avis que les objectifs du programme correspondent aux besoins du marché du travail. À cet égard, près de la moitié des personnes ayant suivi la formation disent avoir décroché un emploi en lien avec la formation.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : la contribution des activités d'apprentissage à la réalisation des objectifs du programme, l'articulation de la séquence des activités d'apprentissage ainsi que la charge de travail exigée des élèves.

Le programme *Comptabilité et prix de revient* est constitué de dix cours du programme *Finance* auxquels ont été ajoutés trois cours portant sur l'utilisation d'outils informatiques, un stage de formation et le cours *Prix de revient et système*. L'analyse d'une grille de correspondance entre les activités d'apprentissage et les quatre objectifs du programme révèle la présence d'au moins un objectif dans chaque cours. Toutefois, cela n'est guère significatif, compte tenu du fait que ces objectifs sont formulés de façon très vague. Ceux-ci ne semblent d'ailleurs pas connus des

professeurs et des étudiants. Les enseignants ne sont pas réunis en équipe programme, ils n'ont pas été consultés pour l'élaboration du programme et n'ont pris part à aucune réunion pour discuter des objectifs du programme et des cours, des contenus et des méthodes pédagogiques, des évaluations et des caractéristiques des élèves. Les deux enseignants rencontrés ont affirmé avoir parfois eux-mêmes eu de la difficulté à comprendre le choix de certains cours.

La Commission reconnaît la difficulté que représente l'élaboration d'un programme destiné à répondre à des besoins exprimés par un organisme et dont la mise en oeuvre se déroule dans un climat de précipitation.

La Commission recommande au Collège de prendre les moyens pour s'assurer que les personnes chargées de la mise en oeuvre d'un programme développent une vision commune de ses objectifs.

Selon le logigramme fourni dans le rapport, la séquence des cours, axée sur la compétence en comptabilité, devrait permettre à l'étudiant de suivre un cheminement qui le prépare à l'activité d'intégration que constitue le stage. Toutefois, bien que les étudiants soient satisfaits de la formation, seulement un peu plus de la moitié d'entre eux voient la cohérence du programme ou font des liens entre les différents cours. De façon plus particulière, l'absence de concertation entre les responsables des cours *Comptabilité analytique de gestion* et *Prix de revient* a suscité beaucoup d'insatisfaction.

Le programme est donné de façon intensive sur une période de 33 semaines. Le rapport indique que les 26 heures hebdomadaires de cours théoriques et de laboratoires exigent presque autant d'heures de travail personnel. Une réserve est cependant émise sur le respect de la pondération. Les trois quarts des étudiants estiment que la quantité de travail exigée pour l'ensemble des cours est grande ou très grande et qu'ils manquent de temps pour le faire. Ils considèrent que la répartition entre les cours théoriques et pratiques est adéquate. Toutefois, le tiers d'entre eux jugent que la planification des travaux et des examens ne permet pas une bonne répartition du travail pendant la session. Si le Collège donne de nouveau ce programme, la Commission l'invite à négocier avec les organismes commanditaires la possibilité d'étaler la formation sur une période plus longue, comme l'ont recommandé les étudiants interrogés. Ce faisant, ces derniers pourront consacrer plus de temps aux études et approfondir leurs acquis.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves : l'adéquation des méthodes pédagogiques et leur adaptation aux caractéristiques des élèves; les services de conseil, de soutien et de suivi, les mesures de dépistage ainsi que les mesures d'accueil et d'intégration permettant d'améliorer la réussite des élèves; la disponibilité des professeurs.

Les méthodes pédagogiques sont traditionnelles et ne varient pas d'un enseignant à l'autre. Ceux-ci ont surtout recours à des exposés théoriques suivis d'exercices pratiques. Un peu plus de trois quarts des étudiants disent apprécier les méthodes pédagogiques utilisées par leurs enseignants. Toutefois, seulement les deux tiers sont d'avis que les méthodes leur ont permis d'atteindre les objectifs du programme et des cours et à peine un peu plus de la moitié estiment qu'elles étaient adaptées à leur rythme d'apprentissage. Le fait que plusieurs enseignants n'ont suivi aucune formation ou aucun perfectionnement en pédagogie peut sans doute expliquer cette insatisfaction. Il en sera d'ailleurs question un peu plus loin.

Les étudiants ont bénéficié de quelques mesures de soutien : conseiller pédagogique, conseiller d'orientation, centre d'aide en français. Un peu plus de la moitié des personnes interrogées disent avoir eu recours aux services du conseiller pédagogique. Elles ont toutes affirmé que cette aide leur a permis de persévérer dans leurs études. En outre, vingt-six heures d'encadrement et de laboratoire étaient prévues au cours de la formation. Selon le rapport, ces heures furent insuffisantes dans le cadre de l'AEC.

La Commission note la grande disponibilité des professeurs qui, pour la plupart, enseignent à la leçon. Les enseignants donnent leur numéro de téléphone à la maison et acceptent des rencontres individuelles ou en groupe, avec ou sans rendez-vous. Les étudiants sont satisfaits de cette disponibilité. La rencontre a d'ailleurs permis de constater l'engagement remarquable de certains enseignants dans leur travail.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Trois sous-critères sont retenus pour apprécier l'adéquation des ressources : le nombre et les qualifications des professeurs; les procédures d'évaluation et les mesures mises en place pour favoriser le perfectionnement; les ressources matérielles et financières affectées au programme.

Douze enseignants ont été engagés pour donner les quinze cours du programme. Ces enseignants se sont vu attribuer la responsabilité de cours qui correspondent à leur formation ou à leur expérience de travail. Toutefois, seulement deux enseignants ont donné plus d'un cours, ce qui n'est pas de nature à favoriser le développement d'une vision commune du programme et à assurer la continuité à l'intérieur de celui-ci. Le Collège explique qu'il n'existe pas d'équipe de base d'enseignants au sein de laquelle il serait possible de faire du recrutement. En outre, le conseiller pédagogique responsable a dû faire appel à des enseignants recrutés ponctuellement, compte tenu du fait que plusieurs personnes étaient déjà engagées ailleurs professionnellement. Il a également dû composer avec les contraintes des conventions collectives et les priorités d'embauche, plutôt imprécises, du document *Politique et procédures d'engagement du personnel enseignant*.

La plupart des professeurs possèdent la formation disciplinaire appropriée. Dix d'entre eux enseignent uniquement le soir, à la leçon, et les deux autres enseignent également le jour à temps plein. Ils ont en moyenne treize années d'expérience dans l'enseignement. Seulement deux d'entre eux ont reçu de la formation en pédagogie. Selon le rapport, les enseignants engagés à la leçon ne peuvent profiter des ressources financières consacrées au perfectionnement par le Collège, mis à part en ce qui regarde la formation donnée dans le cadre du programme PERFORMA. Toutefois, aucun d'entre eux n'a pris part à des activités de perfectionnement au cours des dernières années, à cause de contraintes d'horaire ou pour des raisons financières. Afin de corriger les lacunes constatées au regard des méthodes pédagogiques utilisées, la Commission *suggère* au Collège de trouver les moyens pour accorder un meilleur soutien aux enseignants qui désirent se perfectionner.

Les mesures d'évaluation des enseignants sont adéquates. En effet, les étudiants du programme sont consultés deux fois au cours de la formation. La première fois, à l'occasion d'une rencontre avec le conseiller pédagogique et un représentant des organismes commanditaires, la deuxième fois, au moyen d'un questionnaire. Des correctifs sont apportés le plus rapidement possible lorsqu'un problème est soulevé. Le *Projet pour l'élaboration d'un programme d'évaluation* actuellement en cours à l'enseignement ordinaire devrait éventuellement s'étendre à la formation continue.

D'une manière générale, le matériel didactique et informatique répond aux besoins des étudiants. Toutefois, en raison d'un manque de communication, ces derniers ont été privés du matériel qui accompagne le logiciel Fortune 1000 pour le cours *Logiciels de comptabilité appliquée*. En outre, les étudiantes rencontrées ont exprimé des insatisfactions liées à l'accessibilité du matériel informatique. La Commission invite le Collège à clarifier la situation.

L'efficacité du programme

Quatre sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les mesures de recrutement et de sélection; l'adéquation des modes et instruments d'évaluation pour évaluer les objectifs d'apprentissage et la réalisation des objectifs du programme; le taux de réussite des cours; le taux de diplomation.

Ce sont les organismes commanditaires qui ont recruté et sélectionné les étudiants. Toutefois, ceux-ci devaient satisfaire aux conditions d'admission du Collège. L'effectif ainsi constitué était un peu hétérogène, certains étudiants ayant fait uniquement des études secondaires, d'autres des études collégiales ou universitaires. Les étudiants qui ont été admis au programme étaient très motivés et désiraient obtenir leur diplôme avec des notes élevées.

Au Service de la formation continue du Cégep de Victoriaville, les règles d'approbation des plans de cours ne sont pas clairement établies et il n'existe aucun mécanisme permettant de s'assurer que les pratiques d'évaluation sont conformes aux règles de la PIEA. Aux fins de l'autoévaluation, le comité a procédé à l'analyse de sept plans de cours choisis au hasard. Cette analyse a révélé que les enseignants ne connaissaient pas les règles de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA). Ils n'ont d'ailleurs reçu aucune formation sur la façon de rédiger les plans de cours et n'ont été invités à aucune séance d'information sur la PIEA.

Le cours *Initiation à l'organisation de l'entreprise* (IOE) et le *Stage* ont été analysés par la Commission. Pour ce qui est du *Stage*, chaque étudiant reçoit un *Guide de stage* rédigé de façon claire et précise et qui contient toutes les composantes d'un plan de cours. La Commission note que le processus de coordination et de supervision des stages est adéquat. Quant aux modes d'évaluation, ils sont variés et pertinents compte tenu de la durée du stage. Le dernier objectif du stage ne fait cependant l'objet d'aucune mesure d'évaluation sommative. Le Collège devrait inclure les grilles d'évaluation dans le *Guide de stage* et améliorer le formulaire d'évaluation en milieu de travail afin d'éliminer les facteurs qui suscitent la subjectivité et l'arbitraire. Quant au plan de cours de IOE, il est peu signifiant pour l'étudiant. Certains objectifs ne sont pas clairement identifiés (interrelation avec des sous-systèmes tels le marketing, la finance, etc.) et l'un des objectifs ne fait l'objet d'aucune évaluation. En outre, les évaluations ne font appel qu'à la mémoire et portent sur des contenus beaucoup trop faciles.

En conséquence, la Commission recommande au Collège de prendre les moyens pour que tous les enseignants soient informés des règles et procédures de la PIEA, de mettre en place un mécanisme permettant de veiller à son application et de s'assurer que le niveau des exigences des évaluations corresponde au niveau attendu au collégial de façon que les notes de passage témoignent réellement de l'atteinte des objectifs.

La Commission note que les taux de réussite aux cours sont très élevés, seulement deux cours sur quinze ne présentant pas un pourcentage de réussite de 100 %. Quant au taux de diplomation dans la durée prévue, il est satisfaisant, soit 69 %.

La gestion du programme

Le dernier critère permet l'appréciation du partage des responsabilités, des communications internes et externes ainsi que de l'approche programme; il permet également d'apprécier les moyens utilisés pour informer les élèves du contenu et des exigences du programme.

Les rôles et les responsabilités des organismes commanditaires et du Service de formation continue du Collège sont clairement définis. Les liens qui existent entre les partenaires sont harmonieux et empreints d'un esprit de collaboration. Toutefois, le programme *Comptabilité et prix de revient* a été développé et mis en oeuvre de façon précipitée pour satisfaire à une demande des organismes commanditaires. L'entière responsabilité de l'opération (choix des cours, recrutement des enseignants, étude des dossiers des étudiants, etc.) a reposé sur les épaules du conseiller pédagogique. Comme il a été mentionné précédemment, trois personnes se sont succédé à ce poste pendant la période d'élaboration. Le trop court laps de temps dont le conseiller a disposé et la trop grande charge de travail qui lui incombait, n'ont pas permis de faire en sorte que toutes les conditions soient rassemblées pour assurer une formation de qualité.

En conséquence, la Commission recommande au Collège de revoir le mode de gestion des programmes et de resserrer les liens avec l'enseignement ordinaire dont la contribution pourrait être mise à profit au cours des opérations de mise en oeuvre. Elle recommande également au Collège, et en particulier à la Direction, d'assumer le leadership nécessaire pour assurer la qualité des programmes mis en place.

Sur le chapitre de l'information, une rencontre a eu lieu au début de la formation afin de renseigner les étudiants sur les objectifs du programme, les activités d'apprentissage et les règles de fonctionnement. Toutefois, ceux-ci n'ont reçu aucune description écrite du programme, au sens de l'article 17 du *Règlement sur le régime des études collégiales*.

La Commission recommande au Collège de s'assurer qu'au début de leur formation, les étudiants reçoivent un document comprenant toute l'information pertinente sur leur programme d'études.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission en arrive à la conclusion que, bien qu'il comporte certains éléments intéressants, en particulier des enseignants disponibles et engagés et une méthode efficace d'évaluation de l'enseignement et des enseignants, le programme *Comptabilité et prix de revient* est problématique.

La mise en oeuvre du programme a en effet présenté de sérieuses lacunes. Plusieurs aspects ont nui à la qualité de la formation, notamment le fait de ne pas avoir effectué une analyse approfondie des besoins et attentes du marché du travail, le manque de concertation ayant entouré l'élaboration du programme et l'absence de vision commune du programme partagée par tous les intéressés. En outre, la Commission a noté la méconnaissance des règles de la PIEA et l'absence de mécanisme d'approbation des plans de cours, le faible niveau d'exigences des évaluations et l'inefficacité du mode de gestion du programme.

La Commission est bien consciente qu'un malencontreux concours de circonstances a entouré la mise en oeuvre du programme *Comptabilité et prix de revient*. Mais, comme il revient au Cégep d'assurer la qualité de son enseignement, elle estime qu'il doit prendre les mesures nécessaires pour qu'une telle situation ne se reproduise pas. En ce qui concerne le présent programme, il ne devrait plus être donné dans les mêmes conditions que celles ayant entouré sa mise en oeuvre en 1995-1996.

Les suites de l'évaluation

Après avoir pris connaissance de la version préliminaire du rapport, le Cégep s'est dit en accord avec le diagnostic posé par la Commission au regard du programme *Techniques administratives* menant au diplôme d'études collégiales. Malgré le fait que le rapport ne contenait aucune suggestion ou recommandation relativement à ce programme, le Cégep a quand même tenu à informer la Commission des actions entreprises pour donner suite aux commentaires et aux invitations de la Commission. Ces actions sont les suivantes :

- Conjointement avec le comité cégep-entreprises, le Cégep a commencé l'analyse de ses voies de sortie afin de mieux préciser le type de diplômé qui sera formé.
- Le logigramme a été modifié de façon à permettre la continuité dans l'apprentissage de la comptabilité.
- Des demandes sont en cours pour permettre l'intégration des disciplines *Mathématique* et *Informatique* en fonction des nouvelles orientations envisagées pour le programme.
- Afin de mieux informer les élèves de chaque niveau sur les préalables et les conditions d'admission au stage, le coordonnateur les rencontrera dorénavant en début d'année afin de leur transmettre toute l'information pertinente. En outre, le personnel enseignant fera fréquemment des rappels sur ces sujets.
- L'initiative de donner des heures de formation en anglais sera maintenue.
- Afin d'en améliorer l'efficacité, la session d'accueil et d'intégration est en révision.
- L'analyse systématique des plans de cours se poursuit et l'étude des taux de déperdition a été entreprise.
- L'information concernant la pondération des activités d'évaluation a été ajoutée au plan de cours des stages.
- Des mécanismes d'information favorisant la communication entre les enseignants et les élèves ont été mis en place.

Pour ce qui est du rapport sur le programme *Comptabilité et prix de revient*, le Cégep rappelle le contexte particulièrement difficile ayant entouré sa mise en oeuvre et propose des explications à la situation décrite. Il informe la Commission des actions qu'il a entreprises au regard de deux recommandations. Ces actions sont les suivantes :

- Création d'équipes programmes en vue de favoriser le travail en équipe et d'harmoniser les interventions auprès des élèves.
- Adoption d'une politique d'évaluation des apprentissages propre au Service et harmonisée avec celle des départements de même qu'avec la PIEA.

La Commission estime que ces actions contribueront à améliorer la qualité déjà reconnue de la mise en oeuvre du programme *Techniques administratives* et qu'elles favoriseront une mise en place plus efficace du programme *Comptabilité et prix de revient*. La Commission souhaite être informée, au moment opportun, des actions réalisées au regard des recommandations contenues dans le présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président